

APPEL À CANDIDATURE

RÉSIDENCE D'ARTISTES

ÉDITION 2026-2027

Date limite
d'envoi du dossier,
17 avril 2026

cachet de la Poste faisant foi ou
date d'envoi du mail.

Les candidats non retenus seront avertis par courriel.
Les candidats retenus en seront informés en juin-juillet 2026.

Date limite d'envoi du dossier :

17 avril 2026

Réponses en juin/juillet 2026.

Envoi des candidatures à :

Mairie de Chaponost - Pôle vie de la cité
5 avenue Maréchal Joffre 69630 Chaponost
ou par mail : **m.poncet@mairie-chaponost.fr**



Pour toutes questions :

Myriam PONCET, chargée de mission culture - 04 78 16 00 67
m.poncet@mairie-chaponost.fr

I. OBJET

DE L'APPEL A CANDIDATURE

Commune de l'ouest lyonnais, Chaponost (8 962 habitants) est riche de plus d'une centaine d'associations qui animent la commune tout au long de l'année.

L'offre culturelle actuellement proposée se tourne vers le théâtre, la musique et le chant.

La municipalité ne réalise pas de programmation culturelle mais soutient les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leur propre programmation. En complément de cette offre, la résidence d'artistes a pour but de favoriser les échanges en organisant des actions dans le domaine artistique pluridisciplinaire, la création, la réalisation de spectacles et d'activités pédagogiques.

Par cet appel à candidature, la commune souhaite diversifier l'offre existante pour le public chaponois en proposant à des compagnies de réaliser des résidences de courte durée au sein de l'Auditorium, avec une mise à disposition gratuite des locaux en contrepartie de prestations à destination des chaponois.

Cet appel à résidences concerne des projets de spectacle vivant, dans les domaines suivants :

- **Art numérique**
- Cirque, arts de la rue
- Théâtre
- Musique (conférences musicales, ...)
- Danse
- **Performances artistiques** (ex. conte dessiné, conte musical, danse et numérique)
- Spectacles autour des médias, des réseaux sociaux

II. LA RESIDENCE D'ARTISTE

La commune de Chaponost, structure d'accueil, met à la disposition du résident un lieu afin de faciliter le processus de création, de travail, de recherche en vue de la réalisation d'un projet artistique. Ces résidences, de courte durée, peuvent notamment permettre à des compagnies de finaliser la réalisation d'un spectacle dans des conditions réelles sur scène (avec sons, lumières, etc.).

Le travail du résident réalisé au cours de la résidence reste la propriété de l'artiste qui dispose de son droit moral et patrimonial sans cession, ni rétribution de la part de la structure d'accueil.

La (ou les) présentation(s) publique(s) d'œuvres ou de travaux réalisés au cours de la résidence ou à l'issue de celle(s)-ci ne fait/font l'objet d'aucune rémunération.

Lieu

Voir annexe ci-jointe « fiche technique de l'Auditorium » (Accueil **sans régisseur** sur place).

La présence d'un régisseur (mandaté par un professionnel de l'évènementiel ou intermittent avec un numéro GUSO) est indispensable pour toute création son et/ou lumière envisagée.

Durée

Résidence de 5 jours maximum (avec loges - kitchenette, douche, ... - mais sans hébergement) pouvant être répartie sur plusieurs semaines selon planning.

Possibilité d'étudier au cas par cas des résidences plus longues en fonction des projets et contreparties proposées.

Contreparties

En contrepartie de la mise à disposition des locaux, le résident s'engage à réaliser des animations à destination de différents publics, dont le calendrier sera contractualisé avec la municipalité dans le cadre d'une convention.

Ces contreparties peuvent porter sur :

- Animations tout public à la médiathèque (exemple : lecture spectacle, conférences, concerts, ...)
- Animations et/ou spectacles à destination d'enfants âgés de 3 à 15 ans (écoles, structures petite enfance et jeunesse)
- Animations et/ou spectacles à destination d'enfants âgés de 0 à 3 ans dans le cadre du temps d'accueil des structures petite enfance
- Seniors
- Autres (au bénéfice d'associations culturelles de la commune)

III. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats sont sélectionnés sur dossier par la Commission culture et les réponses données aux candidats en juin/juillet 2026.

Critères de sélection :

- Qualité artistique du projet
- Support artistique et public ciblé
- Qualité des contreparties proposées
- Faisabilité du projet et adaptation au lieu de résidence
- Cohérence du projet avec les problématiques du territoire et le projet culturel de la collectivité
- **Périodes de résidences demandées et compatibilité des différents plannings**

A l'issue de la Commission culture, les compagnies seront informées de la validation de principe des élus. La finalisation du partenariat sera fonction des possibilités de planning de l'auditorium et des compagnies, ainsi que de la qualité de la contrepartie proposée.

Constitution du dossier :

Pour être recevables, les candidats devront fournir un dossier complet par courrier ou par e-mail comprenant :

- Une courte note d'intention
- Le formulaire en annexe de ce dossier à compléter et signer
- Un curriculum vitae présentant notamment la structure juridique portant le projet
- Un dossier présentant le travail déjà mené (des éléments visuels imprimés sur format A4 maximum, éventuellement des éléments sonores ou audiovisuels, des exemples de projets réalisés, des éléments écrits : biographie, catalogues, extraits de presse, articles publiés, livres...)
- Une attestation d'assujettissement ou d'affiliation à la Maison des artistes-sécurité sociale, Agessa, ou structure similaire si étranger ou un numéro de Siret
- **Une attestation d'assurance sera à fournir au moment de la signature de la convention de résidence**

FICHE A REMPLIR

pour les candidats aux résidences d'artistes

**Tous les champs de ce formulaire sont obligatoires.*

Nom de la compagnie* :

Statut juridique + n° SIRET ou licence* :

Création qui fait l'objet de la résidence (et, si possible date approximative de finalisation de cette création)* :

.....

.....

.....

Durée du spectacle et public ciblé :

.....

.....

Périodes de résidences souhaitées (Proposer au moins une semaine pendant les vacances scolaires + une semaine hors vacances scolaires. Préciser si vous pouvez être ouverts à d'autres dates)* :

.....

.....

Cadre réservé à la Mairie

Options mises au planning :

.....

.....

Contraintes municipales spécifiques à cette semaine de résidence (réunion publique, animation Médiathèque) :

.....

.....

Besoins techniques pour le travail en résidence* : il est bien précisé, comme dans l'appel à projets, qu'aucun régisseur n'est mis à disposition par la Mairie ni pendant le temps de résidence ni pour les contreparties portées par la Médiathèque. **Un régisseur est désormais obligatoire.**

Création lumière* ☐ oui ☐ non

Précisions éventuelles :

.....

Création son* ☐ oui ☐ non

Nombre de personnes qui seront présentes durant la résidence* :

Contreparties envisagées* (atelier, représentation, conférence, etc. Et merci de préciser si la contrepartie est souhaitée sur la semaine de résidence ou si elle peut être réalisée sur une période plus tard dans l'année.) :

.....

.....

☐ J'ai bien pris connaissance de l'intégralité de cet appel à projet, notamment de l'absence de mise à disposition d'un régisseur par la Mairie, et de l'obligation d'un régisseur au sein de la Compagnie pour toute création son et/ou lumière envisagée.

☐ J'ai bien pris connaissance que la rencontre qui sera envisagée avec le public se fera à titre gracieux (ni rétribution, ni « participation libre ou chapeau »).

☐ L'auditorium devra être rendu dans le même état que lors de la remise des clés de début de résidence.

Vos données personnelles sont traitées sous la responsabilité du maire de Chaponost pour gérer votre candidature à la résidence d'artiste sur la base légale de votre consentement et font l'objet d'un traitement informatisé.

En l'absence de documents tous obligatoires, votre dossier ne pourra pas être traité.

L'accès à vos données personnelles est exclusivement réservé au personnel habilité de la mairie en charge de gérer les candidatures et les dossiers retenus, le cas échéant à nos sous-traitants et limité aux besoins de leurs finalités respectives.

Vos données sont conservées au sein de l'U.E et détruites conformément à la législation.

Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition lorsque le droit l'autorise et de retirer votre consentement.

Vous disposez également d'un droit à la portabilité lorsque les possibilités le permettent et à la limitation du traitement (Plus d'informations : cnil.fr).

Pour toute demande d'information ou pour exercer vos droits, contactez notre Délégué à la Protection des Données.

Par mail : mairie-chaponost@contactdpo.fr ou par courrier postal : DPO, Mairie, 5 Av. Maréchal Joffre, 69630 Chaponost

Un justificatif d'identité valide et signé est à joindre à toute demande.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la Cnil ou par voie postale.

Fait à*

Le*

Signature*

ANNEXE 1

Fiche technique auditorium

Contact technique auditorium :

Valérie BADOIL - 07 60 17 64 75
v.badoil@mairie-chaponost.fr

ESPACE SCENIQUE ET PUBLIC

Espace scénique

Ouverture	6 m
Profondeur	4.5 m
Hauteur de grill	5 m par nacelle

Sol béton ciré teinte clair
Espace scénique au sol

Cage de scène

Rideau de fond de scène	L	11 m
	H	5 m
Pendrillons jardins et cour	x6	5 m x 1.3 m

Gradinage

Gradinage amovible motorisé

- Nombre de places assises 119
- Nombre de places debout 200

Possibilité de supprimer le 1^{er} rang pour les PMR (configuration 105 places)

Régie

Configuration gradinée :

La régie se situe en haut des gradins contre le mur, à 9 m de l'avant-scène

Configuration non gradinée :

Régie mobile

Loges

2 loges fermées

Douche, toilette, point d'eau, miroir

Autre

La salle est équipée d'un accès Wifi

Tables rondes et chaises hautes et basses (sur demande)

ECLAIRAGE

Grill

Un grill à 5 mètres du sol composé de 9 perches (accessibles par nacelle)
Perche n°3 motorisée

Projecteurs

PC	x6	Lutin 30 GLPC
PAR	x12	ETC Source Four PARNel
PAR 64	x8	
Découpe	x2	ETC Source four zoom
PAR LED	x6	

Pupitre

Smartfade ML

Circuits

32 réparties selon plan joint (cf annexe)
Gradateur 24 circuits de 3kw – dans le local technique

Autres

Aucune gélatine n'est disponible dans la salle
Pas de platine, ni de pied
2 prises 32 A p17 cour et jardin

VIDEO

Diffusion

Diffusion				
Vidéo projecteur	Cristie	LX 551		
Lecteur		Yamaha BD-S677		
Ecran		Mur blanc fond de scène	L	7.5 m
			H	6 m

Patch

HDMI régie et patch à cour
VGA régie et patch à cour

SONORISATION

Diffusion

Façade 2 Adamson P12 Processeur linear sound LTS DPL48 – sur P.5
Amplification Labgruppen IPD 2400

Pendues sur P.5 (cf p. 4) / Processeur dans local technique

Sub MDC 1 - Processeur Linear sound LTS DPL48 - AMPLI Chevin

Retours

2 wedges MDC 12

4 voix - processeur Linear sound LTS DPL48 -AMPLI CHEVIN

Supplément

2x Adamson P12

LAPGRUPPEN PLM 10000Q

Console et patch

Yamaha LS9 – 16 (si indisponible, Analogique 10 voies)

Patch cour XLR IN 17 – 32

Speakon Copie Face cour « CC »

Sub ch7

Retour Ch 5 Ch 6

Patch jardin XLR IN 1– 16

Speakon Copie Face Jar « CJ »

Sub ch3

Retour Ch 1 Ch 2

Périphériques

Platine CD/Tuner en régie linear sound

Préampt 5adat° yamaha MLA8

Microphones

SM58 x3 SM57 x2

HF Sennheiser x3

DI Bss x 2

Pieds

Grand pied perche x 6

CABLES

Rallonges P16 10 m x 8 5 m x 9 3 m x 7

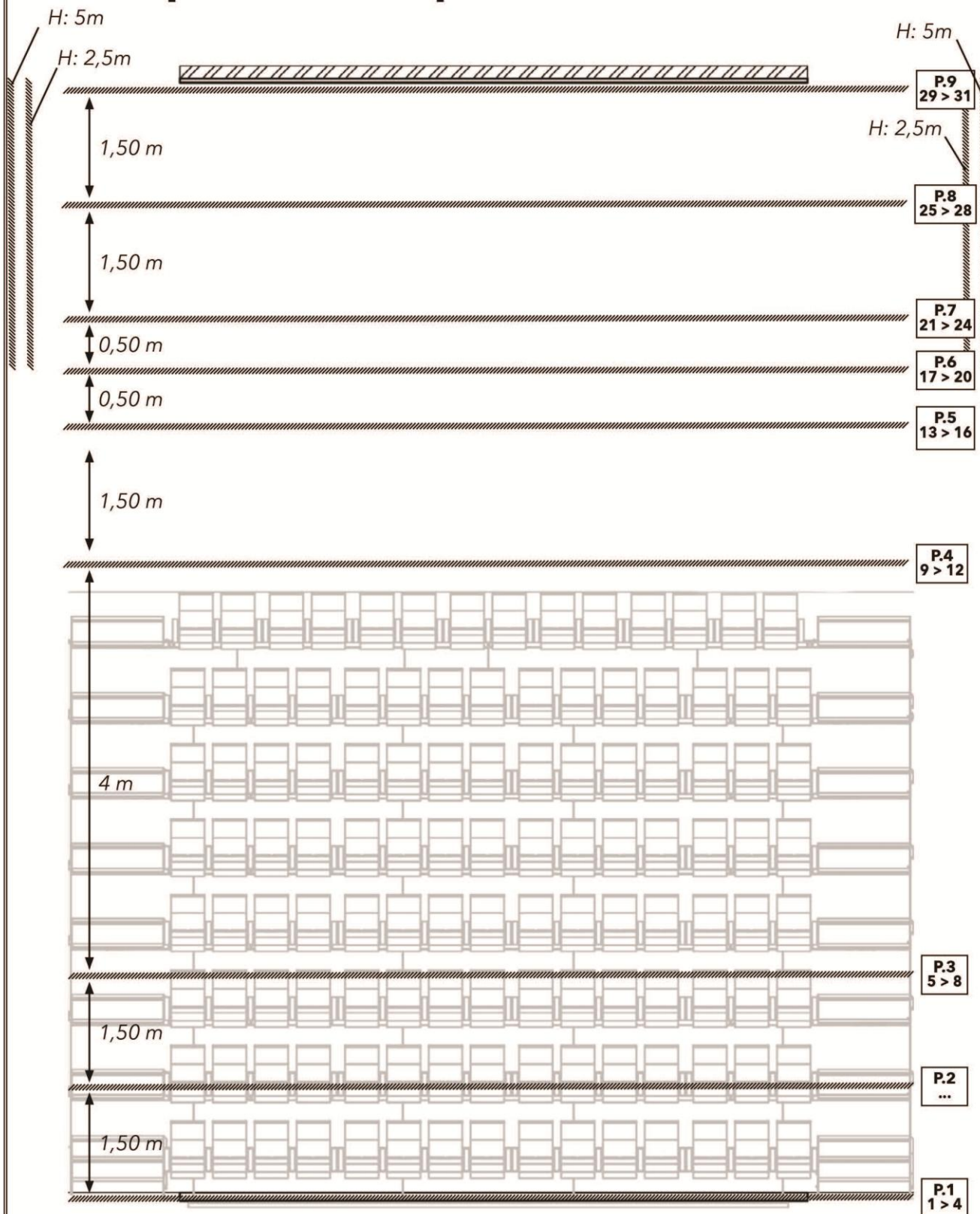
XLR 10 m x 6 5 m x 6

Multi XLR(x8) 10 m x 1

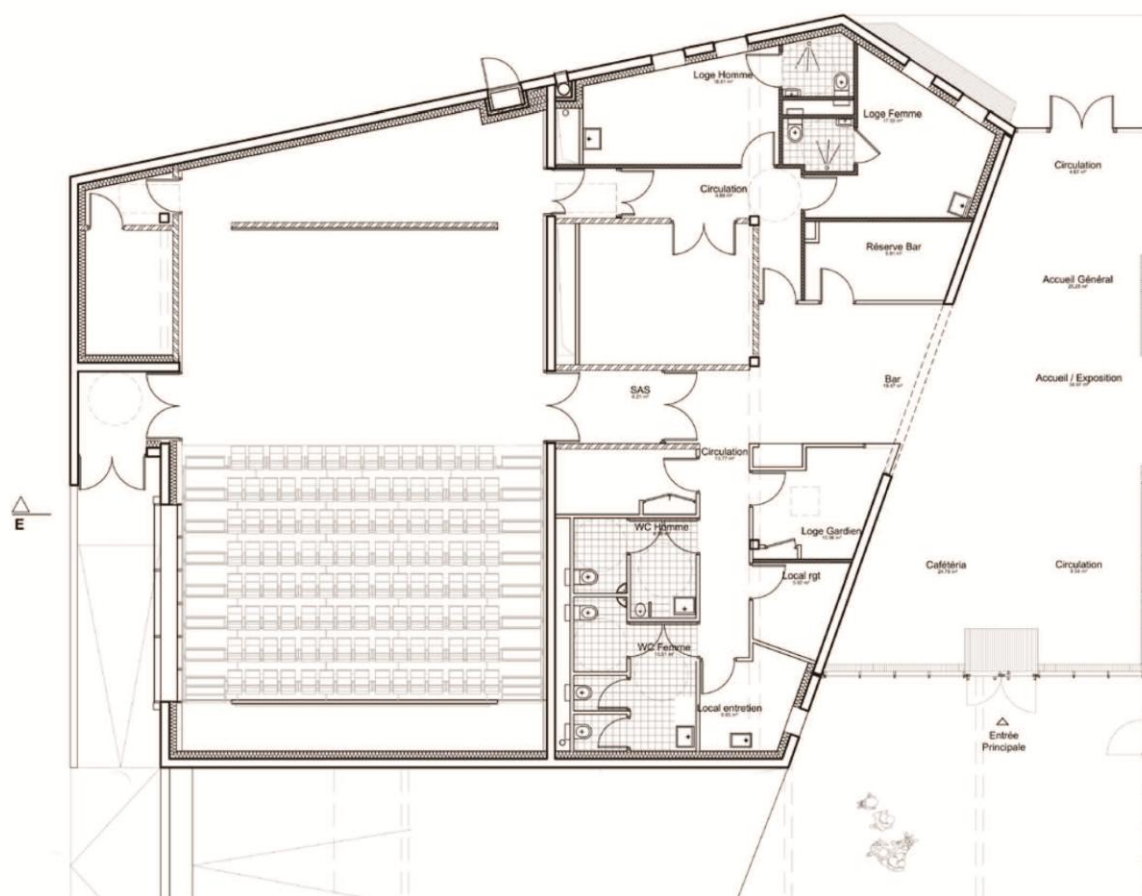
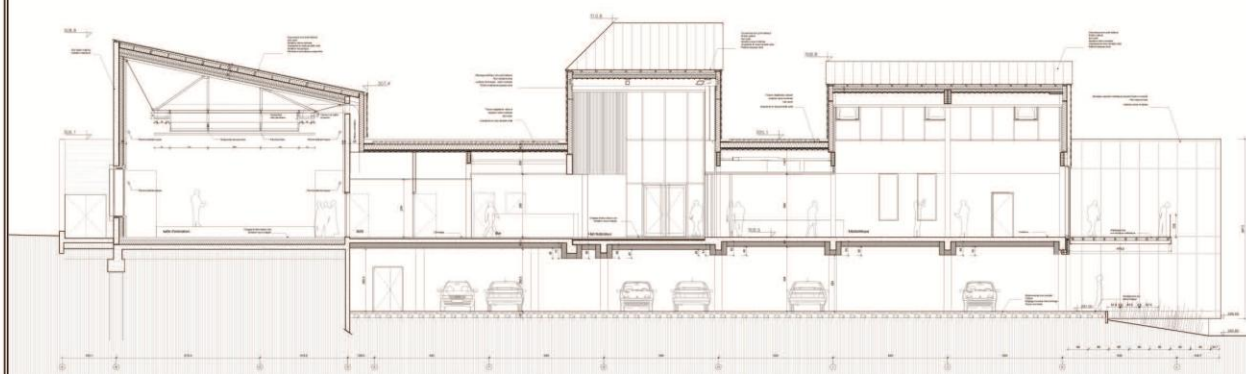
Jack ST 1 0m x 2

Speakon 1 0m x 5 5 m x 1

Répartition des perches et des circuits



PLAN SALLE ET BÂTIMENT



Envoi des candidatures au plus tard le 17 avril 2026 à :

Mairie de Chaponost - Pôle Vie de la Cité
5 avenue Maréchal Joffre 69630 Chaponost
ou par mail : **m.poncet@mairie-chaponost.fr**



Pour toutes questions :

Myriam PONCET, chargée de mission culture - 04 78 16 00 67
m.poncet@mairie-chaponost.fr



Contact technique auditorium :

Valérie BADOIL - 07 60 17 64 75
v.badoil@mairie-chaponost.fr

mairie-chaponost.fr